



Guide d'Information des Candidat(e)s

A l'attention des personnes qui projettent de s'inscrire à l'examen organisé par l'IBLCE

En tant qu'organisation internationale, l'IBLCE utilise l'anglais britannique dans ses publications

Table des matières

Qu'est-ce que l'IBLCE ?	3
Dates importantes	3
Objectif de la certification	3
Pré-requis pour la candidature à l'examen de l'IBLCE	3
<i>Formation en sciences de la santé</i>	3
<i>Pratique clinique spécifique en lactation</i>	4
<i>Formation spécifique en lactation</i>	4
Voies d'accès à l'examen	5
Lectures importantes pour les candidat(e)s	6
Comment déposer votre candidature à l'examen	7
<i>Choisissez votre voie d'accès</i>	7
<i>Remplissez le formulaire de candidature</i>	7
<i>Paie ment des droits d'inscription</i>	7
<i>Les sites d'examen</i>	7
<i>Aménagements raisonnables</i>	7
<i>Cas particulier : femmes enceintes</i>	7
<i>Pauses d'allaitement pendant l'examen</i>	8
<i>Dictionnaire bilingue</i>	8
Vérification des dossiers	9
Convocation à l'examen des candidat(e)s admissibles	9
Réclamations concernant l'admissibilité à l'examen	9
Notification des résultats à l'examen	11
Demande de correction à la main	11
Réclamations concernant les résultats à l'examen	12
Quelles règles pour repasser l'examen ?	12
Registre des IBCLC	12
Politique anti-discriminatoire	12
Utilisation de l'appellation "IBCLC"	12
Récapitulatif des pré-requis par voie d'accès	13
Droits d'inscription et frais annexes	15

Qu'est-ce que l'IBLCE ?

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners® - Comité International de Certification des Consultant(e)s en Lactation*) est l'organisme international indépendant qui décerne le titre d'IBCLC. (*International Board Certified Lactation Consultant® - Consultant(e) en Lactation certifié(e) par le Comité International*).

Contactez l'IBLCE

International Board of Lactation Consultant Examiners (IBLCE)
6402 Arlington Blvd, Suite 350
Falls Church, Virginia 22042
USA

www.iblce.org

L'IBLCE a des bureaux en Autriche, en Australie et aux États-Unis. Vous pouvez joindre le bureau dont dépend votre pays de résidence en utilisant le formulaire qui se trouve sur la page « IBLCE Contact » (Contactez l'IBLCE) du site internet de l'IBLCE.

Dates importantes

Nous vous invitons à consulter la page « Application Information » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site intitulée « Certify » (Certifier), pour trouver les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes.

Objectif de la certification

Le programme de certification de l'IBLCE a pour objectif d'évaluer si un(e) candidat(e) a les connaissances et les compétences cognitives requises pour une pratique efficace en tant qu'IBCLC débutant(e).

L'IBLCE offre aux personnes qui le désirent la possibilité d'obtenir une certification : mais l'obtention de celle-ci ne confère pas obligatoirement aux personnes qui la possèdent le droit de pratiquer dans leur pays de résidence. Les IBCLC doivent se conformer aux lois du pays où ils/elles pratiquent ou souhaitent pratiquer.

Pré-requis pour la candidature à l'examen de l'IBLCE

L'IBLCE exige de toutes les personnes qui se présentent pour la première fois à l'examen qu'elles aient un certain niveau de formation et d'expérience clinique dans les domaines suivants :

1. Formation en sciences de la santé
2. Pratique clinique spécifique en lactation
3. Formation spécifique en lactation

Formation en sciences de la santé

Tou(te)s les candidat(e)s doivent posséder une formation sur certains sujets en sciences de la santé qui font typiquement partie des études des professionnels de santé. Les candidat(e)s

doivent avoir validé des cours portant sur les 14 sujets décrits dans le *Health Science Education Guide* (Guide de la formation en sciences de la santé). Si vous avez suivi une formation préparant à l'une des professions citées dans la *Recognised Health Professions List* (Liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE), il vous suffira de nous fournir une photocopie de votre diplôme ou de votre autorisation d'exercer.

Vous trouverez le *Health Science Education Guide* (Guide de la formation en sciences de la santé) et la *Recognised Health Professions List* (Liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE) à la page «*IBLCE Documents*» dans la rubrique «*Resources*» (Ressources) sur le site de l'IBLCE.

Pratique clinique spécifique en lactation

La pratique clinique spécifique en lactation se définit par la prise en charge et les soins, apportés aux mères et aux enfants, qui soutiennent les familles allaitantes, y compris l'assistance dans le domaine de la lactation apportée aux femmes enceintes et allaitantes, et la formation sur la lactation pour les familles et/ou les professionnels.

Toute pratique clinique spécifique en lactation qui est présentée pour la candidature doit avoir été effectuée dans un cadre supervisé. Selon la voie d'accès choisi pour la candidature, il se peut que la pratique clinique spécifique en lactation doive avoir été effectuée sous supervision directe.

Les candidat(e)s devraient disposer d'un large éventail d'expériences dans la prise en charge de la lactation et de l'allaitement, s'étendant de la pré-conception jusqu'au sevrage et comprenant une grande diversité de compétences cliniques. L'examen de l'IBLCE teste la manière d'appliquer les connaissances dans les disciplines énumérées dans le *Detailed Content Outline de l'IBLCE* (Programme de l'examen). Les savoir-faire listés dans le document intitulé *Clinical Competencies for the Practice of International Board Certified Lactation Consultant* (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC) sont représentatifs des différentes façons dont les IBCLC appliquent ces connaissances aux situations cliniques. Pour plus de détail sur l'expérience clinique, consultez la page «*Eligibility Criteria*» (Critères d'éligibilité) dans la rubrique «*Certify*» (Certifier) du site internet de l'IBLCE.

Les documents *Detailed Content Outline de l'IBLCE* (Programme de l'examen) et *Clinical Competencies for the Practice of International Board Certified Lactation Consultant* (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC) peuvent être téléchargés à la page «*IBLCE Documents*» (Documentation), dans la rubrique «*Resources*» (Ressources) du site internet de l'IBLCE.

Formation spécifique en lactation

Une formation complète dans ce domaine est essentielle pour se préparer à devenir un(e) IBCLC. La formation devrait couvrir toutes les disciplines et les périodes chronologiques énumérées dans le *Detailed Content Outline de l'IBLCE* (Programme de l'examen).

L'IBLCE ne propose, n'approuve et n'accrédite aucune formation en lactation destinée à préparer les candidat(e)s à l'examen. L'IBLCE ne recommande et ne cautionne pas non plus quelque programme, ou cours particulier de formation en lactation, que ce soit. Pour plus d'information concernant la formation spécifique en lactation, consultez le document *Eligibility Criteria* (Critères d'éligibilité) à la page «*Certify*» (Certifier). Vous pouvez télécharger le

Detailed Content Outline de l'IBLCE (Programme de l'examen) du site internet de l'IBLCE à la page « IBLCE Documents » (Documentation), dans la rubrique « Resources » (Ressources).

Voies d'accès à l'examen

Pour que votre candidature à l'examen soit acceptée, vous devez remplir tous les critères exigés pour l'une des voies d'accès ci-dessous.

Voie d'accès 1 : Professionnel(le)s de santé et animatrices/conseillères accréditées de groupes de soutien pour les mères

Pour vous présenter dans la voie d'accès 1, vous devez pratiquer une profession de santé reconnue par l'IBLCE ou bien soutenir l'allaitement au sein d'une organisation de soutien aux mères reconnue par l'IBLCE.

En plus de remplir les pré-requis en formation dans les sciences de la santé, vous devez :

- avoir suivi un minimum de 90 heures de formation spécifique en lactation au cours des **5 années précédant immédiatement la candidature** à l'examen ;
- et avoir accumulé un minimum de 1000 heures de pratique clinique spécifique en lactation au cours des **5 années précédant immédiatement la candidature** à l'examen.

- Pour la voie d'accès 1, il n'est pas nécessaire que la pratique clinique spécifique en lactation ait été effectuée sous supervision directe.

Voie d'accès 2 : Programmes universitaires spécialisés en lactation et allaitement

En plus de la validation des 14 modules de formation en sciences de la santé (Health Sciences Education), les candidat(e)s choisissant la voie d'accès 2 doivent être titulaires d'un diplôme obtenu à l'issue d'un programme universitaire spécialisé en lactation humaine et allaitement, comportant :

- un minimum de 90 heures de formation spécifique en lactation
- un minimum de 300 heures de pratique clinique spécifique en lactation directement supervisée.

- Les IBCLC qui assurent la supervision directe doivent être à jour de leur certification.

Les candidat(e)s qui se présentent via la voie d'accès 2, doivent avoir obtenu le diplôme de ce programme universitaire dans les 5 ans précédant immédiatement le dépôt de leur candidature.

Attention : à compter du 1er janvier 2017, les programmes universitaires/d'enseignement supérieur d'éducation en lactation humaine et allaitement visant à satisfaire aux exigences de la voie d'accès 2 devront être accrédités par la « Commission on Accreditation of Allied Health Education Programs » - CAAHEP (USA) - ou un autre organisme appliquant des normes d'accréditation équivalentes pour les programmes de formation en lactation.

Les institutions d'enseignement supérieur peuvent répondre à cette exigence en franchissant les étapes suivantes :

- À compter du 1er janvier 2015, toute institution d'enseignement supérieur qui vise à préparer les étudiant(e)s qui se présentent via la voie d'accès 2, devra prouver avoir déposé une demande d'accréditation auprès de la CAAHEP ou d'un organisme équivalent.
- Au plus tard le 31 décembre 2016, cette institution d'enseignement supérieur devra prouver qu'elle a été accréditée par la CAAHEP ou un autre organisme aux normes d'accréditation équivalentes pour les programmes de formation en lactation.

Voie d'accès 3 : Tutorat

Le tutorat doit se dérouler selon les critères spécifiques que vous trouverez dans le document *Pathway 3 Plan Guide* (Guide de validation de la voie d'accès 3). Avant le début d'un tutorat, l'IBLCE doit vérifier où en est la certification IBCLC du tuteur.

En plus de la validation de 14 cours de formation en sciences de la santé, les candidats choisissant la voie d'accès 3 doivent :

- avoir accumulé, au cours de 5 années précédant immédiatement la candidature à l'examen, 500 heures de pratique clinique spécifique en lactation **directement supervisée**, telle que détaillée dans le document *Clinical Competencies for the Practice of IBCLCs* (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC).
 - Le tuteur assurant cette supervision directe doit être à jour de sa certification IBCLC.
 - avoir suivi un minimum de 90 heures de formation spécifique en lactation au cours des **5 années précédant immédiatement la candidature** à l'examen.

Les documents *Pathway 3 Plan Guide* (Guide de validation de la voie d'accès 3) et *Clinical Competencies for the Practice of IBCLCs* (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC) peuvent être téléchargés sur le site internet de l'IBLCE à la page «*IBLCE Documents*» (Documentation), dans la rubrique «*Resources*» (Ressources).

Lectures importantes pour les candidat(e)s

Les candidat(e)s à l'examen de l'IBLCE devraient connaître les textes suivants, accessibles sur le site internet de l'IBLCE à la page «*IBLCE documents*» (Documentation), rubrique «*Resources*» (Ressources) :

- *Detailed Content Outline de l'IBLCE (Programme de l'examen)*
- *Clinical Competencies for the Practice of International Board Certified Lactation Consultants (Compétences cliniques pour la pratique des IBCLC)*
- *Code of Professional Conduct for International Board Certified Lactation Consultants (Code de déontologie)*
- *IBLCE Disciplinary Procedures (Procédures disciplinaires)*
- *Scope of Practice for International Board Certified Lactation Consultants (Cadre de la pratique des IBCLC)*
- *IBLCE Appeals Policies (Procédures d'appel)*

Comment déposer votre candidature à l'examen

Choisissez votre voie d'accès

Une fois que vous aurez déterminé votre voie d'accès à l'examen, référez-vous au *Récapitulatif des pré-requis par voie d'accès*, à la fin de ce Guide, pour vous assurer que vous remplissez bien tous les pré-requis de cette voie d'accès. Conservez soigneusement tous les justificatifs prouvant que vous remplissez ces pré-requis : en effet, vous devrez les présenter à l'IBLCE en cas de vérification de votre dossier de candidature.

Remplissez le formulaire de candidature

L'inscription en ligne n'est actuellement disponible qu'en anglais. Jusqu'à ce que l'inscription en ligne fonctionne dans votre langue, vous pourrez télécharger et imprimer le formulaire de candidature approprié pour vous. Pour cela, consultez sur le site internet de l'IBLCE la page « *Application Information* » (Information sur la candidature), dans la rubrique « *Certify* » (Certifier).

Paiement des droits d'inscription

Vous trouverez une information complète sur le montant des droits et autres détails sur les modes de paiement sur le site internet de l'IBLCE à la page « *Application Information* » (Information sur la candidature), dans la rubrique « *Certify* » (Certifier).

Les sites d'examen

L'IBLCE est en train de généraliser le passage de l'examen sur ordinateur dans des centres équipés. Dans les pays où il n'y en a pas, le passage de l'examen sur papier peut être organisé. Pour plus de détails sur les sites d'examen, consultez le site Internet de l'IBLCE.

Aménagements raisonnables

L'IBLCE s'efforce de mettre en place avec les candidat(e)s des aménagements raisonnables, pendant l'examen, pour raisons médicales ou en cas de handicap. Une section du formulaire d'inscription vous permettra de présenter les raisons pour lesquelles vous demandez à bénéficier d'aménagements raisonnables pendant l'examen. Il vous faudra joindre les attestations médicales qui justifient votre demande.

Pour permettre à l'IBLCE d'organiser à temps ces aménagements, les candidat(e)s doivent transmettre leur demande avec leur dossier d'inscription. Si vous avez un problème qui survient après le dépôt de votre candidature, prévenez l'IBLCE le plus tôt possible.

Cas particulier : femmes enceintes

Si vous rencontrez des problèmes de santé qui peuvent vous empêcher de passer l'examen, prévenez, aussi vite que possible l'IBLCE. Dans certains cas, en raison de complications médicales, des candidates peuvent être obligées de retirer leur candidature. Annuler ou retirer une candidature à l'examen a des implications financières. L'équipe de votre Bureau Régional vous aidera à faire un choix éclairé dans votre situation.

Pauses d'allaitement pendant l'examen

La mission et l'objectif de l'IBLCE sont centrés sur la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement. L'IBLCE trouve donc normal de prendre en compte les candidates qui sont aussi des mères allaitant leur bébé. Cette prise en compte doit rester compatible avec les exigences de sécurité de l'examen tout en offrant des accommodements raisonnables qui permettent aux mères d'allaiter leur bébé.

L'IBLCE aménage donc, dans une certaine mesure les conditions, dans lesquelles se passe l'examen pour les candidates allaitantes. Si vous envisagez de demander une pause d'allaitement pendant l'examen, lisez, pour plus de détails, les *Procedures for Breastfeeding Breaks During Exam Administration* (Règlement pour les pauses d'allaitement) sur le site internet de l'IBLCE à la page «*IBLCE Documents*» (Documentation), dans la rubrique «*Resources*» (Ressources).

Dictionnaire bilingue

L'IBLCE traduit l'examen dans une grande variété de langues. Mais pour les candidat(e)s qui ne passent pas l'examen dans leur langue maternelle, l'IBLCE permet l'utilisation d'un dictionnaire bilingue.

Si votre demande d'utilisation d'un dictionnaire bilingue est acceptée, l'IBLCE vous le fournira pour le temps de l'examen. Les dictionnaires personnels sont interdits. Le dictionnaire fourni par l'IBLCE ne sera PAS un dictionnaire médical.

Politique de confidentialité

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners® - Comité International de Certification des Consultant(e)s en Lactation*) s'engage à protéger les informations confidentielles et/ou exclusives concernant les candidat(e)s, les personnes certifiées et le processus de développement de l'examen. L'IBLCE ne divulguera aucune information confidentielle concernant les candidat(e)s ou les personnes certifiées sauf autorisation écrite de leur part ou en cas d'obligation légale.

Résultats à l'examen

Les résultats individuels des examens sont confidentiels. Les scores à l'examen ne sont communiqués qu'à chaque candidat(e) personnellement, sauf en cas d'autorisation/dérogation signée à l'avance. Les résultats ne sont communiqués ni par téléphone ni par fax. Les renseignements personnels fournis par les candidat(e)s lors de leur inscription à l'examen ou de leur recertification sont confidentiels.

Statut de la candidature

La candidature d'une personne est confidentielle. L'IBLCE ne divulgue aucune information sur le fait qu'une personne soit ou non candidate à la certification, ait passé ou non l'examen.

Mais le fait qu'une personne soit ou non à jour de sa certification est contrôlable et publié (Cf. le chapitre ci-dessous).

Vérification de la certification

Les noms des personnes certifiées ne sont pas considérés comme confidentiels et rendus publics par l'IBLCE. Les informations publiées peuvent donner le nom, la ville, l'état, le pays et le statut de certification. Le public a accès à un *Registry* (Registre) des personnes certifiées, sur le site de l'IBLCE. Les employeurs peuvent aussi recevoir une notification par écrit, dans la mesure où la personne certifiée IBCLC a signé une autorisation écrite.

Vérification des dossiers

L'IBLCE vérifiera en détail un certain nombre de dossiers d'inscription à l'examen et de recertification. Ces vérifications s'effectueront de façon standardisée et randomisée. Dans le cas où son dossier sera sélectionné pour vérification, le/la candidat(e) ou l'IBCLC recertifiant devra fournir l'ensemble des justificatifs et documents requis dans le délai imparti. Tout manquement à cette obligation pourra aboutir au report ou à l'exclusion du passage de l'examen ou de la recertification et/ou à des poursuites disciplinaires.

En plus de la procédure de vérification randomisée et standardisée mentionnée ci-dessus, l'IBLCE se réserve spécifiquement le droit d'exiger de tout(e) candidat(e) ou IBCLC recertifiant(e) qu'il ou elle fournisse dans le délai imparti l'ensemble des justificatifs concernant ses études, sa profession, sa formation ou tout document faisant preuve qu'il/elle satisfait aux pré-requis de candidature ou de recertification. Tout manquement à cette obligation pourra aboutir au report ou à l'exclusion du passage de l'examen ou de la recertification et/ou à des poursuites disciplinaires.

Dans le cas où l'IBLCE déterminerait que les documents soumis pour un dossier de candidature ou de recertification sont inexacts ou frauduleux, l'IBLCE se réserve spécifiquement le droit d'interdire le passage de l'examen à la personne fautive ou de lui refuser sa recertification et/ou d'engager des poursuites disciplinaires.

Convocation à l'examen des candidat(e)s admissibles

L'IBLCE préviendra les candidat(e)s admissibles à l'examen par un courrier de convocation postal ou électronique ; ce courrier donnera les informations sur les sites et les procédures qui seront suivies lors de l'examen.

Les candidat(e)s qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité seront prévenu(e)s par courrier postal ou électronique et pourront bénéficier d'un remboursement partiel des droits d'inscription.

Réclamations concernant l'admissibilité à l'examen

Les candidat(e)s refusé(e)s, qui pensent que leur candidature et leur admissibilité ont été mal évaluées, peuvent faire appel. Pour plus de détails, vous pouvez télécharger les *Exam Eligibility Appeals Policy and Procedures* (Procédures d'appel concernant l'admissibilité à l'examen) sur le site internet de l'IBLCE à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Admission en salle d'examen et règles à respecter

Pour être admis(e) en salle d'examen, vous devrez présenter DEUX (2) pièces d'identité en cours de validité, établies au nom sous lequel vous vous êtes inscrit(e) à l'examen et portant votre signature ; l'un de ces documents doit porter une photographie ressemblante.

La PREMIERE pièce d'identité à présenter DEVRA être une des suivantes :

- votre carte nationale d'identité avec votre photographie
- votre passeport avec votre photographie
- votre permis de conduire avec votre photographie
- votre carte d'identité militaire avec votre photographie

La SECONDE pièce d'identité à présenter DEVRA alors porter votre nom et votre signature pour pouvoir vérifier cette dernière avant votre admission dans la salle d'examen. Vous pourrez par exemple présenter :

- une carte de crédit portant votre signature
- votre carte de sécurité sociale portant votre signature
- une carte professionnelle ou une carte d'étudiant portant votre signature

De plus, si une pièce d'identité porte un nom différent de l'autre, vous devrez présenter un document attestant de votre changement de nom (par ex., votre livret de famille, une attestation de divorce ou un jugement du tribunal).

Nota Bene : S'il vous manque un des documents ci-dessus, contactez rapidement le Bureau Régional dont vous dépendez. Surtout n'attendez pas le jour de l'examen car vous n'aurez pas accès à la salle d'examen sans des documents d'identité adéquats.

Les candidat(e)s devraient calculer avec soin leur trajet pour arriver à temps sur le site d'examen. Une fois que l'enregistrement des candidat(e)s sera achevé et que la porte de la salle d'examen sera refermée, il ne sera plus possible d'y entrer. Les candidat(e)s qui arriveront en retard ne seront pas admis(es) à passer l'examen et perdront tout droit à remboursement sur les frais d'inscription. Les candidat(e)s absent(e)s le jour de l'examen perdront aussi tout droit à remboursement sur les droits d'examen. Aucune exception ne sera faite.

Chaque site d'examen sera supervisé et surveillé par un ou plusieurs surveillants. Les candidat(e)s devront suivre les instructions données par les surveillants. Les règles de fonctionnement mises en place sont là pour que l'examen se déroule avec le moins de perturbations possible et que tous et toutes les candidat(e)s soient traité(e)s équitablement. Les surveillants indiqueront où ranger les affaires personnelles, comme les sacs à main, pendant toute la durée de l'examen. Tout au long de la session, les surveillants vérifieront qu'il n'y ait aucune tricherie ni aucun comportement inapproprié.

Pendant l'examen, il sera interdit d'utiliser des appareils électroniques tels que des téléphones portables. Si des candidat(e)s gardent ou utilisent de tels appareils pendant l'examen, ils ou elles seront renvoyé(e)s et leurs réponses ne seront pas notées. Aucune exception ne sera faite.

Comme il ne suffit pas de mettre les téléphones portables en mode silencieux ni de les éteindre pour éviter les sonneries de réveil et d'alarme, les candidat(e)s qui viendront à l'examen avec leur téléphone portable devront mettre hors fonction sonneries et alarmes avant d'éteindre totalement leur appareil et de le ranger à l'endroit désigné par le surveillant. [Nota Bene : ni les surveillants ni l'IBLCE ne peuvent être tenus pour responsables de vos effets personnels.] Si, pendant l'examen, le téléphone portable d'un(e) candidat(e) sonne, son/sa propriétaire sera renvoyé(e) et ses réponses ne seront pas notées. Aucune exception ne sera faite.

Il est interdit de parler à d'autres candidat(e)s pendant l'examen. Les surveillants répondront aux questions portant sur le déroulement de l'examen à l'occasion des instructions données au début de la session. Il est interdit de poser des questions sur le contenu de l'examen. Les surveillants n'ont pas le droit de fournir une interprétation concernant une question ou de la clarifier, pas plus que de définir des termes. Aucune tentative de tricherie ne sera tolérée. Les surveillants ont toute autorité pour interrompre la session d'une personne trouvée en train de tricher.

De plus, vous n'êtes pas autorisé(e) à discuter de quelque question de l'examen que ce soit après la session, même avec les autres candidat(e)s. Ceci est formellement interdit. C'est une question d'ordre éthique et juridique car ceci représenterait un détournement de propriété intellectuelle au détriment de l'IBLCE. Celui-ci traitera ce sujet avec le plus grand sérieux.

L'examen se déroulera soit sur ordinateur, soit en utilisant une feuille de réponses à cocher au crayon. Pour l'examen sur ordinateur, le/la candidat(e) verra les questions et y répondra sur l'ordinateur qui sera mis à sa disposition. Pour l'examen sur papier, le/la candidat(e) disposera d'un livret d'examen et d'une feuille de réponses à cocher au crayon.

Notification des résultats à l'examen

Les résultats officiels à l'examen seront envoyés par courrier postal 2 à 3 mois après l'examen. Les candidat(e)s qui auront réussi recevront en même temps leur diplôme ainsi que leur carte d'IBCLC, et le relevé de leurs scores à l'examen.

Demande de correction à la main

Les candidat(e)s, qui pensent que leurs réponses n'ont pas été notées correctement, peuvent demander une correction de contrôle à la main. Pour plus de détails sur la demande de correction à la main, vous pouvez télécharger sur le site internet de l'IBLCE le document *Appeals Policies* (Procédures d'appel) à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Réclamations concernant les résultats à l'examen

Les candidat(e)s qui pensent avoir échoué en raison d'un défaut ou d'une autre irrégularité dans l'examen peuvent faire appel. Pour plus de détails, vous pouvez télécharger sur le site internet de l'IBLCE le document *Appeals Policies* (Procédures d'appel) à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Quelles règles pour repasser l'examen ?

Il n'y a pas de limite au nombre de fois où un(e) candidat(e) ayant échoué peut s'inscrire pour repasser l'examen de l'IBLCE. Les candidat(e)s dans ce cas devraient vérifier soigneusement le relevé de leurs scores à l'examen et compléter leur formation dans les domaines où leurs résultats ont été insuffisants.

Pour pouvoir se représenter, un(e) candidat(e) doit satisfaire aux conditions d'admissibilité de l'année en cours, remplir le formulaire de l'année et régler les droits d'inscription correspondants.

Registre des IBCLC

L'IBLCE se réserve le droit de rendre publics les noms des IBCLC qui sont à jour de leur certification. Vous pouvez trouver le registre des IBCLC sur le site internet de l'IBLCE dans la rubrique « *Verify* » (Vérification).

Politique anti-discriminatoire

Dans sa gestion des candidatures, de l'examen et de tout ce qui concerne la certification, l'IBLCE ne fait aucune discrimination sur la base du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la couleur, de l'origine nationale ou ethnique, de la religion, de la croyance ou du handicap.

Utilisation de l'appellation "IBCLC"

L'IBLCE (*International Board of Lactation Consultant Examiners*®) est propriétaire de certains termes, marques et logos, parmi lesquels "IBLCE" et les appellations "IBCLC" et "International Board Certified Lactation Consultant". Seules les personnes dont la candidature a été acceptée par l'IBLCE, qui ont réussi à l'examen et qui tiennent leur certification à jour, ont le droit d'utiliser ces appellations. L'usage de ces appellations doit respecter les termes et conditions des *IBCLC Trademark Use Policy* (Règles d'usage de l'appellation IBCLC) : vous pouvez télécharger ce document sur le site internet de l'IBLCE, à la page « *IBLCE Documents* » (Documentation), dans la rubrique « *Resources* » (Ressources).

Récapitulatif des pré-requis par voie d'accès

Voie d'accès 1 : candidat(e) ayant une expérience clinique de prise en charge de la lactation et de l'allaitement

- Valider 14 cours en sciences de la santé :
 - Personnes possédant une formation dans une des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes correspondants, du diplôme ou de l'autorisation d'exercer.
 - Personnes n'appartenant pas à la liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes, certificats ou diplômes correspondants.
- Valider 90 heures de formation spécifique en lactation :
 - Fournir les certificats, attestations ou relevés de notes qui attestent la validation des 90 heures de formation.
- Documenter un minimum de 1000 heures de pratique clinique spécifique en lactation :
 - En cas de procédure de vérification randomisée et standardisée, fournir une copie de votre tableau de calcul des heures de pratique spécifique en lactation.

Voie d'accès 2 : candidat(e) ayant validé un programme universitaire spécialisé en lactation humaine et allaitement

- Valider 14 cours en sciences de la santé :
 - Personnes possédant une formation dans une des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes correspondants, du diplôme ou de l'autorisation d'exercer.
 - Personnes n'appartenant pas à la liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes, certificats ou diplômes correspondants.
- Être diplômé(e) à l'issue d'un programme universitaire qui intègre dans son cursus les points suivants :
 - 90 heures de formation spécifique en lactation
 - 300 heures de pratique clinique spécifique en lactation directement supervisée.
- Fournir une photocopie d'un relevé de notes, d'un certificat, ou d'une attestation du directeur ou de la directrice responsable du programme universitaire qui atteste de votre réussite.
 - En cas de procédure de vérification randomisée et standardisée, fournir une copie de votre tableau de calcul des heures de pratique spécifique en lactation.

Voie d'accès 3 : candidat(e) ayant validé un Programme d'apprentissage tutoré approuvé par l'IBLCE

- Obtenir l'accord préalable de l'IBLCE sur un Programme d'apprentissage tutoré pour la voie d'accès 3.
- Valider 14 cours en sciences de la santé :
 - Personnes possédant une formation dans une des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes correspondants, du diplôme ou de l'autorisation d'exercer.
 - Personnes n'appartenant pas à la liste des professions de santé reconnues par l'IBLCE : fournir une photocopie des relevés de notes, certificats ou diplômes correspondants.
- Valider 90 heures de formation spécifique en lactation :
 - Fournir les certificats, attestations ou relevés de notes qui attestent la validation des 90 heures de formation.
- Avoir effectué un minimum de 500 heures de pratique clinique spécifique en lactation directement supervisée selon les conditions de votre Programme d'apprentissage tutoré :
 - En cas de procédure de vérification randomisée et standardisée, fournir une copie de votre tableau de calcul des heures de pratique spécifique en lactation.

IBLCE 2016- Droits d'inscription à l'examen et frais annexes pour les pays de niveau 1

Niveau1	Allemagne, Andorre, Anguilla, Arabie Saoudite, Aruba, Australie, Autriche, Bahrein, Belgique, Bermudes, Brunei, Canada, Chypre, Corée du Sud, Danemark, Emirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Groenland, Guadeloupe, Guam, Hollande, Hong Kong, Iles Caïman, Iles Falkland, Iles Vierges (Britanniques), Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Martinique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Oman, Portugal, Porto-Rico, Qatar, République Tchèque, La Réunion, Royaume-Uni, Saint-Marin, Singapour, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taïwan, Trinidad et Tobago, Venezuela.
---------	--

Devise	Inscription à l'examen	„Reinscription“ En cas d'échec	Accord pour la voie d'accès 3	Correction manuelle	Pénalités pour retard de paiement	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 660	\$ 330	\$ 100	\$ 100	\$ 50	\$ 330

Le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional. Nous vous invitons à consulter la page « Application Information » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site www.iblce.org, intitulée « Certify » (Certifier), pour trouver les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes

IBLCE 2016 - Droits d'inscription à l'examen et frais annexes pour les pays de niveau 2

Niveau2	Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Antigua et Barbuda, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, La Barbade, Belize, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Bhoutan, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Croatie, Curaçao, Dominique, Egypte, Equateur, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Hongrie, Iles Cook, Iles Vierges (USA), Indonésie, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liban, Libye, Macédoine, Malaisie, Maldives, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Namibie, Northern Mariana Islands, Palaos, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Polynésie Française, Roumanie, Salvador, Samoa Américaines, St. Kitts et Nevis, Ste Lucie, St Maarten, St Martin, Sri Lanka, St Vincent et les Grenadines, Serbie, Surinam, Thaïlande, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay,
---------	---

Devise	Inscription à l'examen	„Reinscription“ En cas d'échec	Accord pour la voie d'accès 3	Correction manuelle	Pénalités pour retard de paiement	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 400	\$ 200	\$ 75	\$ 90	\$ 50	\$ 200

Le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional. Nous vous invitons à consulter la page « Application Information » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site www.iblce.org, intitulée « Certify » (Certifier), pour trouver les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes

IBLCE 2016- Droits d'inscription à l'examen et frais annexes pour les pays de niveau 3

Niveau3	Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Burkina-Faso, Burma, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Centre Afrique, Comores, Côte d'Ivoire, Corée du nord, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Kenya, Kiribati, Kirgizistan, Laos, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Micronésie, Moldavie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République du Congo, Rwanda, Sahara Occidental, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sud Soudan, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Vietnam, Yémen, Zambie, Zimbabwe
---------	---

Devise	Inscription à l'examen	„Reinscription“ En cas d'échec	Accord pour la voie d'accès 3	Correction manuelle	Pénalités pour retard de paiement	Remboursement en cas de candidature inéligible ou de désistement avant la date limite
USD	\$ 255	\$ 127,50	\$ 50	\$ 70	\$ 50	\$ 127,50

Consultez le site www.iblce.org pour tout renseignement concernant les dates limites.

Le paiement des droits se fera en US Dollars, par carte de crédit, en ligne au taux de change du jour. Pour toutes informations et pour plus de détails, contactez votre bureau régional. Nous vous invitons à consulter la page « Application Information » (Information sur la candidature), dans la rubrique du site www.iblce.org, intitulée « Certify » (Certifier), pour trouver les dates limites de dépôt de candidature et autres dates importantes